

DIPLÔME NATIONAL D'ART option ART
CONCOURS D'ENTRÉE
EN 1^{RE} ANNÉE 2025/26

AVRIL - MAI 2025

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
POUR LES CANDIDATS NON BACHELIERS

[**rappel** : les candidats **BACHELIERS** ou **EN COURS D'OBTENTION DU BAC** lors de la session 2025 doivent s'inscrire via **PARCOURSUP**]

À REMPLIR EN LETTRES CAPITALES

Civilité Mme M.

Nom

Prénom

N° INE

Nationalité

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse

Code postal

Ville

Tél. portable

Email

Nom et prénom du représentant légal

Tél. du représentant légal

Date et signature

Boursier Oui Non

Dernier diplôme obtenu

Établissement fréquenté en 2024/25

Baccalauréat en cours ou obtenu :

Général : option

si option Art, laquelle ?

Technologique : option

Professionnel : option

Autres

Indiquer ci-dessous les classes suivies et établissements fréquentés :

2024/25	Classe/section <input type="text"/>
	Établissement <input type="text"/>
2023/24	Classe/section <input type="text"/>
	Établissement <input type="text"/>
2022/23	Classe/section <input type="text"/>
	Établissement <input type="text"/>

Comptez-vous également postuler aux classes préparatoires de l'ESAPB lors de cette session d'avril ?

Oui Non

> **rappel** : même si le concours d'entrée est commun à toutes nos formations, les modalités d'inscription en sont spécifiques.

DIPLÔME NATIONAL D'ART option ART – ANNÉE 1 CONCOURS D'ENTRÉE 2025/26

AVRIL-MAI 2025

MODALITÉS D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS NON BACHELIERS

L'admission en 1^{re} année du Diplôme National d'Art option Art se fait par voie de concours.

A titre dérogatoire, l'école peut accepter l'inscription de candidats non bacheliers au concours d'entrée. La décision est prise par la direction après avis de la commission de recevabilité.

Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription, un courrier de demande de dérogation accompagné d'un dossier artistique et pédagogique comprenant un descriptif détaillé des enseignements suivis, des éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

REMARQUE :

Le concours d'entrée est commun aux trois formations supérieures de l'ESAPB (calendrier des épreuves pour cette session, détail des épreuves et sujets), ce qui inclut aussi l'entrée aux classes Prépa Art et Prépa Design.

Si vous souhaitez également prétendre à ces formations, vous devez procéder à deux inscriptions séparées en respectant les modalités d'inscription propres aux classes préparatoires.

Les frais d'inscription au concours ne sont dus qu'une fois par session.

Pour tout savoir des modalités d'inscription aux classes Prépa Art et Prépa Design :

www.esa-paysbasque.fr
rubrique [Admissions](#)

PLANNING DES ÉPREUVES

• **9 AVRIL, 14h** : mise en ligne des sujets des épreuves suivantes :

- > ÉPREUVE THÉORIQUE DE CULTURE GÉNÉRALE
- > ÉPREUVE D'ANGLAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
- > ÉPREUVE PLASTIQUE

• **16 AVRIL (inclus)** : date limite de transmission par mail des compositions écrites et plastiques, **accompagnées d'un PORTFOLIO** (cf. Déroulé détaillé).

• **DU 28 AVRIL AU 2 MAI 2025** :
> ENTRETIEN INDIVIDUEL en VISIOCONFÉRENCE

Le candidat recevra à compter du 21 avril, une convocation précisant le jour et le créneau horaire durant lequel il devra se rendre disponible pour l'entretien.

DÉROULÉ DÉTAILLÉ DU CONCOURS D'ENTRÉE

La 1^{re} session du concours d'entrée comprendra quatre épreuves réparties en deux temps :

• **À partir du MERCREDI 9 AVRIL, 14h** : mise en ligne des sujets des épreuves théoriques et plastique sur le site de l'école (www.esa-paysbasque.fr).

Le candidat aura **jusqu'au 16 AVRIL inclus** pour répondre aux différentes épreuves (certaines comme l'épreuve théorique de culture générale ou l'épreuve plastique proposeront deux sujets au choix) et transmettre par mail à l'adresse admission@esa-paysbasque.fr :

- sa réponse à l'épreuve théorique au format pdf.
- sa réponse à l'épreuve d'anglais au format demandé.
- sa réponse à l'épreuve plastique au format de son choix (cela peut être un pdf, des images, vidéos, sons, etc.).
- un portfolio dont le format est laissé à l'appréciation du candidat. Le plus foisonnant possible, il peut être composé de scans de carnets de bord et/ou carnets de croquis, de dessins, d'illustrations, de gravures, de photographies, de collages, de volumes, de vidéos, de créations multimédias, etc. De manière facultative, vous pouvez y joindre un auto-portrait vidéo.

• **Du 28 AVRIL au 2 MAI** : **entretien individuel en visioconférence** d'une durée de 20 minutes maximum face à un jury d'enseignants sur la base des compositions du candidat aux épreuves théoriques et plastique, et de son portfolio. Au cours de cet échange, il sera demandé au candidat de choisir et de présenter 4 ou 5 réalisations significatives de son travail.

RÉSULTATS

Chaque candidat sera informé individuellement du résultat de son admission par mail.

Pour toute demande d'informations :

> **Secrétariat pédagogique du Diplôme National d'Art** : 05 59 47 80 02

DIPLÔME NATIONAL D'ART option ART – ANNÉE 1

CONCOURS D'ENTRÉE 2025/26

AVRIL-MAI 2025

MODALITÉS D'INSCRIPTION

POUR LES CANDIDATS NON BACHELIERS

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat ou l'obtenir lors de la session 2025.

Toutefois, à titre dérogatoire, l'école peut accepter l'inscription de candidats non bacheliers au concours d'entrée. La décision est prise par la direction après avis de la commission de recevabilité.

➤ CANDIDATS NON FRANCOPHONES

Les candidats non francophones devront justifier d'un niveau de maîtrise de la langue française : **TCF - Test de Connaissance de la langue Française TCF NIVEAU B2** de moins de 2 ans.

BOURSES D'ÉTUDES

Des bourses d'études sont accordées par le ministère de la Culture. La constitution du dossier social étudiant est à saisir sur le site Internet du CROUS AQUITAINE : www.crous-bordeaux.fr

➤ Ne pas attendre les résultats du baccalauréat, des concours, des admissions pour formuler les vœux dans l'établissement de votre choix.

MODALITÉS D'INSCRIPTION pour les candidats non bacheliers (hors élèves de Terminale)

Le dossier d'inscription au concours d'entrée se compose de pièces attendues par mail et d'autres par voie postale.

Un tarif unique de 35€ par session permet au candidat de postuler à toutes les formations de l'ESAPB.

L'inscription au concours ne sera validée qu'à réception du règlement des frais d'inscription :

> soit par chèque par voie postale (cf. Pièces à fournir par voie postale).
> soit par CB ou espèces auprès du secrétariat de l'école.

➤ PIÈCES À FOURNIR PAR MAIL À L'ADRESSE admission@esa-paysbasque.fr :

- le formulaire d'inscription au concours d'entrée ;
- une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- une photo d'identité ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- les bulletins de notes trimestriels de terminale ;
- le relevé des notes obtenues aux épreuves anticipées du BAC ;
- le certificat de scolarité 2024/25 ;
- un courrier de demande de dérogation ;
- un dossier artistique et pédagogique (10 pages maxi format A4), qui comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, des éléments de pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

> Pour les étudiants en classe préparatoire art ou design :

- les bulletins de notes semestriels de l'année en cours.

> Pour les candidats étrangers :

- le TCF niveau B2 (pour les candidats non francophones)
- la traduction des diplômes obtenus et du certificat d'authentification obligatoire des diplômes obtenus (credentials reports).
- le certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté ;
- le titre de séjour pour les candidats résidant en France

➤ PIÈCES À FOURNIR

PAR VOIE POSTALE SI PAIEMENT PAR CHÈQUE :

- un chèque de 35€ correspondant aux frais d'inscription au concours d'entrée (non remboursables) à l'ordre de « ESAPB » à l'adresse :

École supérieure d'art Pays Basque
Concours d'entrée
Cité des Arts
3 av. Jean Darrigrand
64100 BAYONNE

> Merci de renseigner le nom et prénom du candidat au dos du chèque

> Attention, nous vous rappelons que les frais d'inscription au concours d'entrée de l'ESAPB ne sont dus qu'une fois même si vous prétendez à toutes les formations proposées.

**DATE LIMITE D'ENVOI
DU DOSSIER COMPLET :**

2 AVRIL 2025

(le cachet de la poste faisant foi)